

LA RURALITÉ

Le sens
du
passé

L'intelligence
du
présent

L'ambition
de
l'avenir

L'ESPRIT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ... L'ESSENTIEL

DU 18 DÉCEMBRE 2024

BELLECCIN – Contrats de concession entre Terre d'Émeraude Communauté et la SPL Terre et Lacs du Jura

Dans la continuité des délibérations relatives à la création de la SPL Terre et Lacs du Jura, cette délibération permet à travers le contrat de concession de définir les conditions d'exploitation du site de Belleccin par la SPL Terre et Lacs du Jura en rappelant les obligations du propriétaire et celles du délégataire.

BELLECCIN - Cession de biens meubles à la SPL Terre et Lacs du Jura

Si les biens immeubles sont mis à disposition de la SPL moyennant redevance, les biens meubles sont en revanche cédés à la SPL Terre et Lacs du Jura et représentent une somme de 433 064 € correspondant à la valeur nette comptable des biens en question.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF - Application de pénalités financières

Les règlements du service public d'assainissement collectif et non collectif ont été adoptés et permettent de définir les conditions :

- des droits d'accès des agents du SPANC aux propriétés privées ;
- des sanctions financières en cas de non réalisation des travaux prescrits par le SPANC ;
- des sanctions financières en cas de non-respect du délai réglementaire de mise en conformité d'une installation d'assainissement non collectif ;
- des sanctions financières en cas de non-respect du délai réglementaire de mise en conformité d'une installation d'assainissement suite à une vente immobilière.



Le Conseil Communautaire a initié le 16 décembre 2021 l'élaboration d'un PCAET à l'échelle de Terre d'Émeraude. Ce PCAET visait les objectifs stratégiques suivants pour le territoire d'ici 2030 :

- une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 28% ;
- une baisse des consommations d'énergie de 27% ;
- une augmentation de 28% de la production d'énergie renouvelable.

Pour les atteindre, un programme de 54 actions multi-acteurs a été co-construit via une démarche participative, articulé autour de 6 thématiques : habitat/aménagement du territoire, mobilités, ressource en eau, espaces naturels/forêt/biodiversité, agriculture/alimentation et économie locale.

L'élaboration de cet outil de planification est arrivé à son terme, à l'issue des consultations des personnes publiques associées et du public menées à l'été et l'automne 2024. Le Conseil Communautaire a par conséquent approuvé le document final.



PCAET
PLAN
CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL

Terre d'Émeraude Communauté